REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à Raucoules (salle du 3ème âge), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 20

Ayant pris part au vote (vote public) : **23**

o Pour : 23
o Contre : 0
o Abstention : 0

o Blanc : 0 o Nul : 0 <u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent: M. CELLE Hubert.

<u>Pouvoirs</u>: M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

<u>Date de convocation</u>: Le 28 septembre 2022

<u>Date d'affichage</u>: **Le 28 septembre 2022** M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-06-21/04 en date du 21 juin 2022 approuvant le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Agence Technique Départementale (« Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire ») à créer par le Département de la Haute-Loire et les projets de statuts de ladite agence.

DELIBERATION N°: DC/2022-10-03/03

OBJET DE LA SEANCE : Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire

Approbation des statuts modifiés Il précise que le Département de la Haute-Loire vient d'informer la Communauté de Communes de plusieurs modifications accessoires des statuts, nécessitant de redélibérer sur ce sujet :

- Nouveauté : possibilité pour les syndicats mixtes d'être adhérents à la structure
- Nouveauté : compétence de la Présidente du Département pour accepter les demandes d'adhésion à l'agence
- Modification: composition du Conseil d'Administration:
 11 membres (et non plus 10) 3 membres pour les EPCI (et non plus 2)
- Nouveauté : ajout du Centre de Gestion 43 comme partenaire

AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022100303-DE Reçu le 20/10/2022

Publié le 20/10/2022

M. le Président indique qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire créée par le Département de la Haute-Loire,
- approuve les projets de statuts modifiés présentés de cette agence,
- approuve le montant de la cotisation annuelle à payer à cette structure (1 000 €),
- désigne M. le Président pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette structure,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,

